

ASSOCIATION FRANÇAISE D'INFORMATION FUNÉRAIRE

ASSOCIATION DÉCLARÉE SANS BUT LUCRATIF - LOI 1901 -

9, rue Chomel 75007 PARIS tél. - fax : 01 45 44 90 03

Site internet : www.afif.asso.fr

Communiqué

3eme trimestre et Toussaint 2008

LE PAYSAGE FRANÇAIS DU FUNÉRAIRE ET DES OBSEQUES

Forte progression de la dépense funéraire.

Un coût trop élevé des funérailles est dénoncé par 80 % des familles. Notre organisme vous explique les ententes d'intérêts et les manipulations utilisées, causes principales d'une augmentation jusque 200 % de la facture d'obsèques.

- 1. La tenue sous silence de la gratuité d'hébergement du corps durant les trois premiers jours qui suivent le décès dans un centre de soins, que celui-ci possède ou non une chambre mortuaire.** Des condamnations font jurisprudence et autorisent le remboursement des frais avancés pour le transport et le séjour en structure privée ou communale.
- 2. La non-information qu'une personne défunte peut rester dans une maison de retraite ou à son domicile dans l'attente de la mise en cercueil.** Une honteuse désinformation est souvent employée par des établissements de séjour pour contraindre les familles à se soumettre à leurs exigences et leur refus de prise en charge financière.
- 3. La banalisation dans l'offre d'une méthode de conservation du corps par formolisation sans que celle-ci s'avère soit pertinente, soit nécessaire.** Exception faite pour l'Angleterre et la France, cette technique est très réglementée, peu employée, voir interdite en Europe.
- 4. Des sociétés de la finance maîtrisent avec succès la communication et le marketing mais leurs impératifs de résultat s'opposent à l'offre véritable de cérémonies simples, dignes et au juste prix.** 30 % des obsèques sont réalisées sous le contrôle de sociétés d'investissement et de fonds de pensions grâce au rachat d'un groupe et plus récemment d'une franchise d'enseigne. Les sociétés familiales traditionnelles et les régies municipales occupent encore une place majoritaire avec 70 % des prestations funéraires. Il est intéressant de souligner que certaines entreprises s'engagent aujourd'hui sur une charte d'éthique et une réelle volonté de considération de la clientèle.
- 5. Une TVA à 19,60 % et non à 5,5% est à déplorer.** Comme cela a été expliqué ci-dessus, elle n'est cependant pas la principale responsable du coût élevé des obsèques.

Peu de considération pour notre planète et ses habitants.

Depuis de nombreuses années nous dénonçons la pollution mercurielle, par des métaux lourds et la dioxine, pollutions dues aux rejets des crématoriums non équipés de filtres. En 2008, seuls 2 % de ces équipements s'avèrent respectueux de l'environnement et de la santé des riverains. Cette attitude est aberrante compte tenu de la demande exponentielle d'obsèques avec crémation (28 % à ce jour contre 14 % en 1997) et de la parfaite connaissance de ses graves conséquences sur la santé. Ce qui est une évidence pour nombre de pays ne provoque chez nos politiques qu'une aimable réflexion sur de futures obligations législatives. Des études montrent que le surcoût pour une crémation sans pollution serait inférieur à 20 euros !

Si des injections de formol (thanatopraxie) peuvent être conseillées pour une conservation sans utilisation du froid, celles-ci doivent être proposées avec mesure. Le formol est soit la cause d'une pollution de la nappe phréatique, soit de l'émission de dioxine et dans tous les cas est toxique pour les personnes présentes ou qui le manipulent. Il est de la responsabilité des professionnels de la santé et du funéraire de rechercher d'autres techniques excluant l'utilisation de ces produits dangereux.

Il existe des « cercueils en carton » composés de fibres recyclées sans chlore, de colle végétale et utilisant des peintures à l'eau. Depuis 10 années ces produits écologiques non polluants en matériau agréé auraient pu satisfaire la demande. Malheureusement, les familles ne peuvent pas les commander auprès des sociétés de pompes funèbres françaises, ces mêmes cercueils étant disponibles dans d'autres pays européens. Notre organisme s'engage à soutenir les entreprises qui voudront agir avec courage, intelligence et responsabilité.

L'AFIF, seule aide impartiale et gratuite accordée aux familles.

- Les personnes déstabilisées et dans l'ignorance de ce marché doivent être vigilantes car des entreprises peuvent profiter de cette situation de faiblesse et de la liberté des prix,
- Le gouvernement reste silencieux aux agissements de certaines sociétés,
- Les mouvements syndicaux du funéraire ne s'engagent pas sur de graves et urgents . problèmes liés à cette activité.

Face à ce constat et depuis 1992, l'Association française d'information funéraire se bat avec militantisme au côté des familles et répond à toute demande :

- Comment sélectionner une société de pompes funèbres,
- Les différents choix et leurs conséquences financières,
- Une explication de la législation, des droits et des obligations,
- Les modèles de lettres pour les formalités à accomplir après un décès, etc.

Plus que jamais, le site internet www.afif.asso.fr (4.000 connexions différentes par jour) ainsi que la permanence téléphonique 24 h / 24 : 01 45 44 90 03 sont précieux et doivent être utilisés. Les organismes de défense de consommateurs diffusent régulièrement nos recommandations.

Michel KAWNICK
Président fondateur